



**Coordination Régionale de la Composante Santé Animale  
du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)**

Réf. N° : 0014/CRCSA/PRAPS/OIE

Bamako, le 08 juillet 2019.

**Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le recrutement  
de consultants pour une session régionale de formation sur  
la méthodologie d'élaboration des plans nationaux de  
formation des services publics vétérinaires dans le cadre  
de la Composante santé animale du Projet d'Appui au  
Pastoralisme au Sahel (PRAPS)**

## 1. Contexte et justification

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme (PRAPS) est financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad sur une durée de six ans pour aborder les questions liées au pastoralisme au Sahel, identifier les priorités régionales, traiter les opportunités et apporter des réponses durables aux défis posés. Le PRAPS compte cinq composantes qui portent sur l'amélioration de la santé animale (C1), l'amélioration de la gestion des ressources naturelles (C2), la facilitation de l'accès au marché (C3), l'amélioration de la gestion des crises pastorales (C4) et la gestion du projet et l'appui institutionnel (C5).

La coordination régionale de ce projet est assurée par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Pour la coordination régionale des activités de santé animale du PRAPS, le CILSS a signé un Accord avec l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) au regard de ses expériences, des études et des travaux antérieurs réalisés au niveau mondial et précisément au profit des Services publics vétérinaires des pays du PRAPS.

La Coordination Régionale de la Composante Santé animale (CRCSA) du PRAPS conduit des activités visant, selon le principe de subsidiarité, à coordonner les programmes nationaux pour en assurer la cohérence, la complémentarité et la concomitance. Sur la base des besoins exprimés par les pays et du diagnostic de la situation des Services Vétérinaires réalisé par l'OIE dans l'ensemble des pays, les activités régionales en santé animale s'articulent autour de 3 volets: (I) coordination, (II) appuis techniques ciblés, et (III) formation.

En matière de ressources humaines des pays membres du PRAPS, l'évaluation de la performance des services vétérinaires (PVS) et l'analyse des écarts réalisées par l'OIE et qui ont servi de support à l'élaboration du projet ont montré, d'une manière générale, que le disponible actuel en compétences aussi bien d'un point de vue de la quantité que de la qualité ne permet pas une prise en charge correcte de la santé des animaux. Eu égard aux ambitions politiques affichées par les pays, notamment en ce qui concerne l'éradication de la PPR à l'horizon 2030, la situation interpelle et peut conduire à s'interroger quant à l'avenir même du sous-secteur de l'élevage.

Conformément au mandat confié à la Coordination régionale de la composante santé animale (CRCSA) du PRAPS dans l'accord CILSS-OIE, la réunion de concertation organisée à Dakar du 03 au 06 mai 2017 a clairement manifesté le besoin d'appuyer les pays pour élaborer leurs plans de formation (PdF) en santé animale en vue de renforcer les services publics vétérinaires avec des cadres compétents et en quantité suffisante (vétérinaires, ingénieurs, agents techniques, vétérinaires spécialisés, etc.). Pour répondre à cette problématique, une session de formation régionale sur l'élaboration des PdF nationaux des services publics vétérinaires est programmée à l'intention des six pays du PRAPS par la CRCSA au cours du second semestre 2019.

Dans le cadre de la préparation de cette formation régionale, l'Assistant technique régional chargé de la formation au niveau de la CRCSA a réalisé un état des lieux des ressources humaines travaillant dans le domaine de la santé dans les six pays. Des bases de données nominatives sur les ressources humaines des services vétérinaires de chaque pays ont été constituées. L'analyse préliminaire des données issues de cette évaluation viennent confirmer : (1) que les services RH en charge de la gestion de personnel dans les pays ne disposent pas d'outil fiable garantissant la maîtrise au quotidien des données et de l'information ; (2) qu'aucun pays ne dispose actuellement d'un plan de formation en cours de mise en œuvre en dehors d'anciens plans ou de projets de plans qui n'ont jamais été mis en œuvre ; (3) que les effectifs

sont largement insuffisants pour couvrir les besoins des pays; (4) une tendance à la concentration des ressources au niveau central notamment pour le personnel cadre.

Les résultats de cet état de lieux serviront de base pour préparer ladite formation et l'accompagnement des pays pour l'élaboration ou la mise à jour de leurs PdF qui prendra en compte les besoins en formations initiales de vétérinaires, les formations continues et les spécialisations mais aussi le renforcement des capacités des techniciens des services publics des pays PRAPS.

Dans ce cadre, conformément à son mandat et à la demande des six pays du PRAPS, la Coordination régionale de la composante santé animale du PRAPS sollicite des manifestations d'intérêt auprès d'institutions ou de cabinets qualifiés et disposant d'une expérience adéquate en vue de la fourniture des services de consultants pour une **formation régionale sur la méthodologie d'élaboration de plans nationaux de formation des services publics vétérinaires**.

## **2. Objectifs**

### **2.1. Objectif général**

L'objectif général de cette session de formation régionale est d'outiller et de renforcer les capacités des agents concernés par la gestion et la planification de l'utilisation des ressources humaines des services publics vétérinaires sur la méthodologie d'élaboration des plans nationaux de formation des services publics vétérinaires.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de cette session de formation régionale peuvent être résumés de la façon suivante :

- Présenter l'état des lieux des ressources humaines affectées aux services publics vétérinaires et présenter succinctement les politiques et stratégies de développement des ressources humaines dans chaque pays ;
- Maitriser la méthodologie (connaissances et procédures techniques) relatives à l'élaboration d'un plan national de formation des services publics vétérinaires : inventaire des compétences manquantes – arbitrage – traduction en besoin en formation ;
- Maitriser la méthodologie (connaissances et procédures techniques) relatives à l'élaboration de référentiels emplois et compétences : mise en place de démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- Maitriser la conception de plans de formation : éléments constitutifs, démarche organisationnelle et rédactionnelle des plans de formation en santé animale ;
- Elaborer et s'accorder avec tous les pays sur un canevas harmonisé de rédaction du plan national de formation sur la santé animale ;
- Maitriser les procédures techniques relatives à la budgétisation et au financement du plan national de formation;
- Maitriser les outils de suivi-évaluation du plan national de formation.

## **3. Résultats attendus**

Les résultats attendus sont les suivants :

- L'état des lieux des ressources humaines affectées aux services publics vétérinaires nationaux et les politiques et stratégies de développement des ressources humaines sont présentés par chacun des pays ;
- Les procédures techniques permettant l'élaboration d'un plan national de formation des services publics vétérinaires sont maîtrisées ;
- Les procédures techniques permettant l'élaboration de référentiels emplois et compétences sont maîtrisées ;
- La démarche organisationnelle et rédactionnelle des plans de formation des services publics vétérinaires est conçue de manière participative et maîtrisée par tous les participants ;
- Un canevas harmonisé de rédaction du plan national de formation des services publics vétérinaires est validé par tous les participants ;
- Les procédures techniques relatives à la budgétisation et au financement du plan national de formation des services publics vétérinaires sont maîtrisées par tous les participants ;
- Les outils de suivi-évaluation du plan national de formation des services publics vétérinaires sont maîtrisés par tous les participants ;
- Une feuille de route de mise en œuvre et de suivi est élaborée pour et par chaque pays.

#### **4. Public cible et conduite de la formation**

Le public visé par cette formation est constitué par les Responsables nationaux en charge de l'élaboration des plans de formation nationaux, de la planification et de la gestion du personnel au niveau des administrations centrales des Ministères en charge de l'élevage des six pays membres du PRAPS (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). **Au maximum trois personnes par pays** sont attendues pour cette formation. Comme il est de coutume, le pays qui abritera la formation aura deux (02) personnes en plus soit au total 20 apprenants au maximum.

Les participants feront au préalable une présentation de l'état des lieux des ressources humaines affectés aux services publics vétérinaires dans leur pays ainsi qu'une présentation succincte de la politique et stratégie de développement des ressources humaines dans le pays. La formation se déroulera en sessions et en travaux de groupe en privilégiant la pédagogie participative alternant les présentations et les échanges, les séances de questions-réponses, les études de cas concrets avec pour finalité de parvenir à un canevas harmonisé de rédaction des PdF. Tous les supports de la formation seront fournis sur clés USB aux participants.

#### **5. Calendrier, lieu et durée de la session de formation**

La session de formation est prévue en **Septembre 2019** et se tiendra sur **dix (10) jours** soit :

- **3 jours** pour l'établissement de la situation de référence (état des lieux) et l'élaboration de référentiel de compétences ;
- **3 jours** pour la méthodologie d'élaboration du plan de formation ;
- **3 jours** pour la budgétisation et le suivi-évaluation du plan de formation
- **1 jour** pour l'identification des sources de financement des PdFs et l'élaboration de la feuille de route par pays.

Le lieu sera identifié et convenu de commun accord avec les pays. Les informations logistiques seront communiquées ultérieurement.

## 6. Tâches à réaliser

Les termes de référence de l'appel peuvent être consultés sur les sites web de l'OIE ([www.oie.org](http://www.oie.org), [http://www.rr-africa.oie.int/fr/fr\\_index.html](http://www.rr-africa.oie.int/fr/fr_index.html)) ou du CILSS ([www.cilss.int](http://www.cilss.int); [www.praps.cilss.int](http://www.praps.cilss.int)). De façon succincte, les tâches à accomplir concernent :

- Avant la tenue de la session de formation
  - Affiner les objectifs de la formation et les mettre en adéquation avec les besoins des pays et les directives régionales ;
  - Proposer un agenda détaillé et un contenu détaillé des modules de formation ;
  - Préparer et soumettre pour validation à la Coordination de la C1 (l'OIE), les projets de modules de formation.
- Pendant la session de formation
  - Former les apprenants sur les thèmes retenus pour la formation ;
  - Animer les débats ;
  - Faire les synthèses journalières des acquis et des recommandations ;
  - Valider les feuilles de route des pays pour la mise en œuvre des recommandations ;
  - Evaluer les acquis des apprenants.
- Après la formation
  - Produire le rapport de la formation au plus tard deux semaines après la formation.

## 7. Modalité de soumission et de sélection des dossiers

Les postulants devront manifester leur intérêt sous la forme d'un consortium (binôme) de deux (02) experts : un spécialiste de l'élevage et un spécialiste en ingénierie de la formation. Un chef d'équipe sera désigné.

La méthode de sélection pour le choix du Consultant sera la méthode de **Qualifications des Consultants (QC)** conformément aux procédures de la Banque Mondiale énoncées dans les Directives sur l'Emploi et la Sélection des Consultants téléchargeables sur le lien : [www.worldbank.org/procure](http://www.worldbank.org/procure).

Le dossier de candidature de l'équipe des deux (02) experts devra être constitué de la manière suivante :

- Une lettre de manifestation d'intérêt ;
- Une note relative à la compétence de l'équipe en matière d'ingénierie de formation et de démarche proposée pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux de formation dans le cadre du renforcement des capacités des services publics vétérinaires;
- Une liste de références similaires exécutées par les membres du consortium au cours des dix dernières années, le tout accompagné des pièces justificatives ;
- Les CV des deux experts;

- Un syllabus de la formation détaillant le contenu de la formation : les modules proposés et plan de développement de la formation, le calendrier établi sur la durée de la formation, les éventuels besoins en supports ou matériels logistiques liés à la formation.

Les candidats souhaitant postuler devront au moins justifier des compétences et expériences suivantes :

- ***Qualifications et compétences des membres de l'équipe***
  - Avoir une bonne connaissance du secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest ;
  - Avoir une bonne connaissance des codes et lignes directrices de l'OIE en matière de formation et de renforcement des capacités des services vétérinaires ;
  - Justifier d'une expérience commune en matière d'organisation de formations sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de formation.
- ***Expérience professionnelle générale***
  - Minimum de 10 années d'expérience dans la gestion des programmes de santé animale, pour l'un.
  - Minimum de 10 années d'expérience dans le domaine de l'ingénierie de formation, pour l'autre.
- ***Expérience professionnelle spécifique disponible au niveau de l'équipe***
  - Très bonnes connaissances des politiques de développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest et particulièrement dans les pays membres du PRAPS ;
  - Très bonnes connaissances de l'organisation institutionnelle et fonctionnelle des services vétérinaires en Afrique de l'Ouest et particulièrement dans les pays membres du PRAPS.
  - Très bonnes connaissances des différentes méthodologies d'analyse des écarts et d'identification des besoins en formation ;
  - Très bonnes connaissances des différentes méthodologies d'élaboration de référentiels emplois et compétences ainsi que de mise en place de démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
  - Expérience solide dans l'élaboration de plans de formation pluriannuel ;
  - Expérience solide dans l'accompagnement pour la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de plans de formation ;
  - Très bonne capacité rédactionnelle ;
  - Excellente maîtrise écrite et parlée du français.

Les dossiers doivent être envoyés **au plus tard le 20 Juillet 2019 à 18h00 GMT** à l'adresse : **Coordination Régionale de la Composante Santé Animale**

**Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique**  
**Adresse postale: B.P. 2954 Bamako – MALI**

**Adresse e-mail :** [oa.idriss@oie.int](mailto:oa.idriss@oie.int) (Coordonnateur de la Composante Santé Animale)

Copie à : [c.nersy@oie.int](mailto:c.nersy@oie.int) et [h.adakal@oie.int](mailto:h.adakal@oie.int)



**Coordination Régionale de la Composante Santé Animale  
du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)**

Réf. N° : 0015/CRCSA/PRAPS/OIE

Bamako, le 08 juillet 2019.

**Termes de Référence relatifs à l'organisation d'une session  
régionale de formation sur la méthodologie d'élaboration  
des plans nationaux de formation des services publics  
vétérinaires dans le cadre de la Composante santé animale  
du Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)**



## 1. Contexte et justification

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme (PRAPS) est financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad sur une durée de six ans pour aborder les questions liées au pastoralisme au Sahel, identifier les priorités régionales, traiter les opportunités et apporter des réponses durables aux défis posés. Le PRAPS compte cinq composantes qui portent sur l'amélioration de la santé animale (C1), l'amélioration de la gestion des ressources naturelles (C2), la facilitation de l'accès au marché (C3), l'amélioration de la gestion des crises pastorales (C4) et la gestion du projet et l'appui institutionnel (C5).

La coordination régionale de ce projet est assurée par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Pour la coordination régionale des activités de santé animale du PRAPS, le CILSS a signé un Accord avec l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) au regard de ses expériences, des études et des travaux antérieurs réalisés au niveau mondial et précisément au profit des Services publics vétérinaires des pays du PRAPS.

La Coordination Régionale de la Composante Santé animale (CRCSA) du PRAPS conduit des activités visant, selon le principe de subsidiarité, à coordonner les programmes nationaux pour en assurer la cohérence, la complémentarité et la concomitance. Sur la base des besoins exprimés par les pays et du diagnostic de la situation des Services Vétérinaires réalisé par l'OIE dans l'ensemble des pays, les activités régionales en santé animale s'articulent autour de 3 volets: (I) coordination, (II) appuis techniques ciblés, et (III) formation.

En matière de ressources humaines des pays membres du PRAPS, l'évaluation de la performance des services vétérinaires (PVS) et l'analyse des écarts réalisées par l'OIE et qui ont servi de support à l'élaboration du projet ont montré, d'une manière générale, que le disponible actuel en compétences aussi bien d'un point de vue de la quantité que de la qualité ne permet pas une prise en charge correcte de la santé des animaux. Eu égard aux ambitions politiques affichées par les pays, notamment en ce qui concerne l'éradication de la PPR à l'horizon 2030, la situation interpelle et peut conduire à s'interroger quant à l'avenir même du sous-secteur de l'élevage.

Conformément au mandat confié à la Coordination régionale de la composante santé animale (CRCSA) du PRAPS dans l'accord CILSS-OIE, la réunion de concertation organisée à Dakar du 03 au 06 mai 2017 a clairement manifesté le besoin d'appuyer les pays pour élaborer leurs plans de formation (PdF) en santé animale en vue de renforcer les services publics vétérinaires avec des cadres compétents et en quantité suffisante (vétérinaires, ingénieurs, agents techniques, vétérinaires spécialisés, etc.). Pour répondre à cette problématique, une session de formation régionale sur l'élaboration des PdF nationaux des services publics vétérinaires est programmée à l'intention des six pays du PRAPS par la CRCSA au cours du second semestre 2019.

Dans le cadre de la préparation de cette formation régionale, l'Assistant technique régional chargé de la formation au niveau de la CRCSA a réalisé un état des lieux des ressources humaines travaillant dans le domaine de la santé dans les six pays. Des bases de données nominatives sur les ressources humaines des services vétérinaires de chaque pays ont été constituées. L'analyse préliminaire des données issues de cette évaluation viennent confirmer : (1) que les services RH en charge de la gestion de personnel dans les pays ne disposent pas d'outil fiable garantissant la maîtrise au quotidien des données et de l'information ; (2) qu'aucun pays ne dispose actuellement d'un plan de formation en cours de mise en œuvre en dehors d'anciens plans ou de projets de plans qui n'ont jamais été mis en œuvre ; (3) que les effectifs

sont largement insuffisants pour couvrir les besoins des pays; (4) une tendance à la concentration des ressources au niveau central notamment pour le personnel cadre.

Les résultats de cet état de lieux serviront de base pour préparer ladite formation et l'accompagnement des pays pour l'élaboration ou la mise à jour de leurs PdF qui prendra en compte les besoins en formations initiales de vétérinaires, les formations continues et les spécialisations mais aussi le renforcement des capacités des techniciens des services publics des pays PRAPS.

Dans ce cadre, conformément à son mandat et à la demande des six pays du PRAPS, la Coordination régionale de la composante santé animale du PRAPS organise une **formation régionale sur la méthodologie d'élaboration de plans nationaux de formation des services publics vétérinaires**.

L'activité est prévue dans le **PTBA 2019** sous la **rubrique A152** et sa réalisation est programmée dans le volet formation.

## **2. Objectifs**

### **2.1. Objectif général**

L'objectif général de cette session de formation régionale est d'outiller et de renforcer les capacités des agents concernés par la gestion et la planification de l'utilisation des ressources humaines des services publics vétérinaires sur la méthodologie d'élaboration des plans nationaux de formation des services publics vétérinaires.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de cette session de formation régionale peuvent être résumés de la façon suivante :

- Présenter l'état des lieux des ressources humaines affectées aux services publics vétérinaires et présenter succinctement les politiques et stratégies de développement des ressources humaines dans chaque pays ;
- Maitriser la méthodologie (connaissances et procédures techniques) relatives à l'élaboration d'un plan national de formation des services publics vétérinaires : inventaire des compétences manquantes – arbitrage – traduction en besoin en formation ;
- Maitriser la méthodologie (connaissances et procédures techniques) relatives à l'élaboration de référentiels emplois et compétences : mise en place de démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- Maitriser la conception de plans de formation : éléments constitutifs, démarche organisationnelle et rédactionnelle des plans de formation en santé animale ;
- Elaborer et s'accorder avec tous les pays sur un canevas harmonisé de rédaction du plan national de formation sur la santé animale ;
- Maitriser les procédures techniques relatives à la budgétisation et au financement du plan national de formation;
- Maitriser les outils de suivi-évaluation du plan national de formation.

## **3. Résultats attendus**

Les résultats attendus sont les suivants :

- L'état des lieux des ressources humaines affectées aux services publics vétérinaires nationaux et les politiques et stratégies de développement des ressources humaines sont présentés par chacun des pays ;
- Les procédures techniques permettant l'élaboration d'un plan national de formation des services publics vétérinaires sont maîtrisées ;
- Les procédures techniques permettant l'élaboration de référentiels emplois et compétences sont maîtrisées ;
- La démarche organisationnelle et rédactionnelle des plans de formation des services publics vétérinaires est conçue de manière participative et maîtrisée par tous les participants ;
- Un canevas harmonisé de rédaction du plan national de formation des services publics vétérinaires est validé par tous les participants ;
- Les procédures techniques relatives à la budgétisation et au financement du plan national de formation des services publics vétérinaires sont maîtrisées par tous les participants ;
- Les outils de suivi-évaluation du plan national de formation des services publics vétérinaires sont maîtrisés par tous les participants ;
- Une feuille de route de mise en œuvre et de suivi est élaborée pour et par chaque pays

#### **4. Identification des formateurs**

Les formateurs seront recrutés à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Les formateurs devront montrer la preuve de leurs compétence et expérience en ingénierie de formation et en accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de formation.

L'**approche par compétence** sera utilisée comme démarche tout au long du processus de formation. Cette démarche a l'avantage d'utiliser les compétences nécessaires dans un domaine comme point de départ dans la conception et le développement d'un plan de formation, d'un programme de formation ou de professionnalisation. En cela, elle ne se limite donc pas à la description des compétences – requises et existantes – mais débouche sur des actions concrètes et ciblées de renforcement des capacités des individus visant l'amélioration de la performance globale des services publics vétérinaires.

Les formateurs sont pris en charge par le budget de la coordination régionale (transport, per diem et honoraires).

#### **5. Participants**

Il est attendu au total 30 participants dont 02 invités pour la cérémonie d'ouverture.

##### **5.1. Groupe cible - participants attendus des pays membres du PRAPS (20)**

Le public visé par cette formation est constitué par les Responsables nationaux en charge de l'élaboration des plans nationaux, de la planification et de la gestion du personnel au niveau des administrations centrales des Ministères en charge de l'élevage des six pays membres du PRAPS (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). **Au maximum trois personnes par pays** sont attendues pour cette formation. Comme il est de coutume, le pays qui abritera la formation aura deux (02) personnes en plus soit au total 20 apprenants au maximum.

De préférence, il serait souhaitable que parmi les trois personnes à désigner, prenne part au moins une personne ayant participé à la mission conduite dans les pays par l'assistant technique régional chargé de la formation.

Au regard de l'importance que revêt cette formation pour l'atteinte des objectifs de la Composante Santé animale, les participants devront, à travers leur coordination nationale, soumettre leurs CV à la Coordination régionale de la composante santé animale. Celle-ci se réserve le droit de ne pas retenir les candidats désignés par les pays si leurs profils ne correspondent pas aux attentes.

Les participants feront une présentation de l'état des lieux des ressources humaines affectés aux services publics vétérinaires dans leur pays ainsi qu'une présentation succincte de la politique et stratégie de développement des ressources humaines dans le pays.

### **5.2. Agents de l'OIE (02)**

- L'assistant technique régional chargé de la formation du PRAPS/OIE ;
- Le Coordonnateur de la Composante Santé Animale du PRAPS/OIE.

### **5.3. Autres personnel d'appui (03)**

- Un communicateur du PRAPS du pays abritant la formation ;
- Une hôtesse-secrétaire ;
- Un chauffeur de car.

### **5.4. Invités des institutions régionales (01)**

- Le Représentant du Centre Régional de Santé Animale.

### **5.5. Invités du pays hôte et des institutions régionales (02)**

- Le Coordonnateur du PRAPS du pays hôte ;
- Le Directeur des Services vétérinaires du pays hôte.

Les invités du pays hôte prendront part uniquement à la cérémonie d'ouverture.

### **5.6. Formateurs (02)**

Les formateurs seront au nombre de deux (02) et seront sélectionnés en binôme à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

## **6. Déroulement de la formation et suivi post-formation**

La formation se déroulera en session et en travaux de groupe en privilégiant la pédagogie participative alternant les présentations et les échanges, les séances de questions-réponses, les études de cas concrets avec pour finalité de parvenir à un canevas harmonisé de rédaction des PdF. Tous les supports de la formation seront fournis sur clés USB aux participants.

A l'issue de la formation, il est attendu de chaque groupe de participants pays de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Élaborer un plan d'action et une feuille de route budgétisée pour l'élaboration et la validation du PdF national ;
- Tenir une session de restitution à l'intention des responsables du Ministère en charge de l'Élevage pour présenter la feuille de route et les besoins requis pour l'élaboration et la validation du PdF national ;
- Fournir à la Coordination du PRAPS pays et à la Coordination Régionale de la Composante Santé Animale et dans un délai de deux (02) semaines, un rapport par pays.

Les budgets relatifs à la mise en œuvre de ces activités devront être pris en compte dans la révision des PTBA des PRAPS pays.

La finalisation du document national se fera dans les pays en impliquant toutes les parties prenantes des secteurs public et privé (ministères, ordres des vétérinaires, universités, instituts de formation dans le domaine vétérinaire, ONG, projets d'élevage, institutions de recherche, etc.).

Le document final sera présenté, amendé et validé lors d'un atelier au niveau national. Des missions d'accompagnement et de suivi pourront en tant que de besoin, être conduites dans les pays par la Coordination régionale de la Composante santé animale du PRAPS/OIE.

## **7. Calendrier, lieu et durée de la session de formation**

La session de formation est prévue en **Septembre 2019** et se tiendra sur **dix (10) jours** soit :

- **3 jours** pour l'établissement de la situation de référence (état des lieux) et l'élaboration de référentiel de compétences,
- **3 jours** pour l'élaboration du plan de formation ;
- **3 jours** pour la budgétisation, le suivi-évaluation du plan de formation
- **1 jour** pour l'identification des sources de financement des PdFs et l'élaboration de la feuille de route par pays.

Le lieu sera identifié et convenu de commun accord avec les pays. Les informations logistiques seront communiquées ultérieurement.

## **8. Financement**

Les coûts relatifs à la formation seront financés sur le budget de la Coordination régionale de la composante santé animale du PRAPS/OIE et sont constitués par les rubriques suivantes :

- Billets et per diem des agents de l'OIE ;
- Billets et per diem des participants nationaux ;
- Billets, per diem et honoraires des formateurs ;
- Logistique liée à l'organisation de la formation (accueil, reprographie, location, communication, pauses café et déjeuner, etc.).

## **9. Budget de la session de formation**

Les dépenses seront imputées sur le compte Fonds rétrocedés volet Formation.